

Béziers, le 26/03/2012

Objet : Campagne de ravalement obligatoire de façades avenue Alphonse Mas, Places des Trois Six et Gabriel Péri (Place du Forum), Place du Coq d'Inde, rue de la Citadelle, rue de la Rotisserie et Square Edouard Barthe et les façades en retour des immeubles d'angle

Pièce jointe : arrêté n° 573 du 6 mars 2012

Madame, Monsieur,

Depuis plusieurs années la Ville de Béziers restaure et met en valeur les richesses de son patrimoine à travers de nombreuses opérations et notamment des campagnes de ravalement de façades. La première opération que nous avons lancée en 2006 concernait l'entrée du centre ville sur les avenues Gambetta, M. Joffre et place Garibaldi. Les propriétaires se sont fortement mobilisés et à ce jour, près de 80 % des façades ont été ravalées.

Comme je vous l'ai expliqué lors de la réunion publique du 8 mars, une nouvelle campagne de ravalement de façades est lancée. Elle se déploie sur le coeur de ville en lien avec l'aménagement du Forum. Chaque propriétaire d'un immeuble situé dans ce périmètre est ainsi invité à donner une nouvelle image et à renforcer l'attractivité de ce quartier historique, touristique et commercial par la réalisation de travaux de façades.

Pour vous accompagner, la Ville et l'Agglomération financeront la moitié de vos travaux de façade (soit une subvention de l'ordre de 50% des travaux plafonnés à 100 € TTC le m²). Pour les vitrines commerciales la subvention s'élève à 50 % des travaux HT (plafonnée à 420 € HT le m²). Le bureau d'étude Urbanis est à votre disposition afin de vous assister techniquement et administrativement tout au long du projet :

Urbanis
3, Place Jean Jaurès (sur rendez-vous)
04 67 49 03 01
morgane.rouzies@urbanis.fr

Je vous précise que cette importante aide financière sera mobilisable jusqu'à la fin de l'année 2016. Passé ce délai, la Ville aura la possibilité d'imposer la réalisation des travaux de ravalement obligatoire conformément à l'arrêté municipal qui est joint à la présente.

Si vous estimez que la façade de votre immeuble est en bon état, je vous invite néanmoins à contacter le bureau Urbanis par un simple courrier, appel téléphonique ou e-mail afin qu'il puisse le confirmer.

Comptant sur votre mobilisation, je vous prie de bien vouloir agréer, Madame Monsieur, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

L'Adjointe au Maire Déléguée au Centre Ville